



Baie-D'Urfé

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

DÉROGATION MINEURE

MINOR EXEMPTION

AVIS est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 février 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé sis au 20410, chemin Lakeshore, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

NOTICE is hereby given that at its regular meeting to be held on Tuesday, February 9, 2016 at 7:30 p.m. at the Baie-D'Urfé Town Hall located at 20410 chemin Lakeshore, the Council will render a decision on the following request for a minor exemption:

Lieu faisant l'objet de la demande

287, rue Winters, Baie-D'Urfé
Lot n° 1 557 778, Cadastre du Québec Circonscription foncière de Montréal

Location subject to this request

287 rue Winters, Baie-D'Urfé
Lot no. 1 557 778, Cadastre of Québec Registration Division of Montréal

Nature de la dérogation

De permettre que le total des marges latérales du bâtiment principal existant situé à l'adresse précitée soit de 10,47 mètres au lieu de 12 mètres, tel que requis par le Règlement de zonage n° 875.

Nature of the exemption

To allow that the total side setbacks of the existing principal building located at the aforementioned address be 10.47 metres instead of 12 metres, as required by the Zoning By-law no. 875.

Avis est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

Notice is also given that any interested person may be heard by the Council regarding this request during this sitting.

Donné à Baie-D'Urfé ce 20^e jour de janvier 2016.

Given at Baie-D'Urfé this 20th day of January 2016.

Alexandra Hobson
Greffière adjointe

Alexandra Hobson
Assistant Town Clerk